

INSCRIPTION :

L'inscription à un séjour est réputée effective, sous réserve de places disponibles, à réception par la ferme pédagogique du bulletin d'inscription daté et signé et d'un acompte de 30% du montant du séjour (la totalité du coût du séjour dans le cas d'une inscription effectuée à moins de 30 jours du départ). Le non-respect de tout ou partie de ces conditions rend caduque l'inscription à un séjour. La ferme pédagogique se réserve le droit de refuser la participation à un séjour si l'intégralité du montant n'a pas été payée avant la date du départ ou si le bulletin d'inscription daté et signé n'a pas été fourni. L'inscription à un séjour entraîne l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

TARIFS

Le prix d'un séjour comprend l'hébergement, la restauration, le matériel pédagogique, les activités sportives, les animations, l'encadrement et une assurance Responsabilité Civile. Il peut comprendre en sus le transport.

MODALITES DE PAIEMENT

La ferme pédagogique accepte le paiement des séjours par les moyens suivants : carte bancaire (sur notre site Internet), chèque, espèce, chèques vacances, virement bancaire, bon CAF et prise en charge par un organisme tiers (sous réserve de la fourniture d'une attestation de paiement). L'acompte versé à l'inscription sera nécessairement réglé par carte bancaire, chèque, chèques vacances ou virement bancaire, à l'exclusion de tout dispositif d'aide au financement. Le non-respect de tout ou partie de ces conditions rend caduque l'inscription à un séjour de vacances. Sur simple demande de votre part, une attestation de participation vous sera envoyée au terme du séjour pour vous permettre de bénéficier de certains dispositifs d'aide au financement.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La famille du participant est tenue de fournir, avant le jour du départ, le dossier d'inscription complet, les photocopies de vaccinations et, dans le cas où l'enfant en bénéficie, une attestation de droits à la CMU. En cas d'absence de l'un de ces documents le jour du départ, la ferme pédagogique se réserve le droit de refuser la participation à un séjour.

ANNULATION ET MODIFICATION :

Annulation du fait de la ferme pédagogique – La ferme pédagogique peut être contrainte d'annuler un séjour, dans les cas où : 1°- le nombre minimum de participants au séjour n'est pas atteint, auquel cas la ferme pédagogique avertit la famille du participant au plus tard 21 jours avant la date du séjour ; 2°- les conditions de sécurité ou un événement imprévisible l'exigent (exemple COVID-19). La ferme pédagogique proposera un avoir valable pendant les 18 mois qui suivent la date d'inscription, valable pour un séjour sur des dates ultérieures. Si à l'issue de ces 18 mois, l'avoir n'a pas été utilisé, il sera remboursé dans son intégralité. Annulation du fait de la famille du participant - Toute annulation doit être notifiée par écrit au siège de la ferme pédagogique, le cachet de La Poste faisant foi. Quel que soit le motif de l'annulation, les sommes suivantes seront retenues (sauf dans la période de rétractation, soit 14 jours, pendant laquelle aucune somme ne sera retenue) : 1°- plus de 45 jours avant le départ : 15€ au titre des frais de dossier ; 2°- entre 30 et 45 jours avant le départ : 20% du coût total du séjour ; 3°- entre 15 et 30 jours avant le départ : 50% du coût total du séjour ; 4°- entre 8 et 15 jours avant le départ : 70% du coût total du séjour ; 5°- moins de 8 jours avant le départ ou absence le jour du départ : 100% du coût total du séjour. Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté, quelle qu'en soit la raison. Les frais d'adhésion sont conservés quelle que soit la date de l'annulation. Une fois l'inscription effectuée, les modifications apportées aux caractéristiques du voyage peuvent faire l'objet de frais complémentaires.

ASSURANCES

Le participant doit être en possession d'une attestation justifiant de sa garantie civile ainsi que d'une assurance rapatriement. Le centre est couvert auprès de d'une responsabilité professionnelle centre équestre auprès de Groupama.

ASSISTANCE MEDICALE

En cas de maladie du participant, les frais engagés sont avancés et la ferme pédagogique envoie une facture. A réception des sommes dues la ferme pédagogique envoie les justificatifs médicaux. En cas d'accident, les participants sont conduits par nos soins ou les pompiers en fonction de l'avis médical du 15 dans un hôpital le plus proche à savoir Albi. En cas de rendez-vous chez le médecin, l'assistant sanitaire prévient la famille.

RETOUR ANTICIPE D'UN PARTICIPANT

Dans le cas du non-respect manifeste et prolongé des règles de vie du séjour, l'équipe de direction peut prononcer un retour anticipé du participant avant le terme initial du séjour, après concertation avec sa famille ou son tuteur. Les frais de retour resteront à la charge de la famille du participant, qui ne pourra pas prétendre au remboursement de la fraction non consommée du séjour.

RECLAMATION ET MEDIATION :

Les réclamations relatives au déroulement du séjour sont à adresser exclusivement à la ferme pédagogique par lettre recommandée avec avis de réception sous huitaine. La réponse se fera dans un délai maximum de quinze jours suivant la réception de la réclamation. A défaut de réponse estimée satisfaisante de la part de la ferme pédagogique, le participant pourra saisir le médiateur du tourisme et du voyage à titre gratuit afin de trouver une solution amiable. Coordonnées et modalités de saisine sur : Mentions Légales, auferacheval.com.